

Navigo Tarification Senior est désormais disponible !

Depuis le 1^{er} novembre, Île-de-France Mobilités propose un nouveau forfait annuel destiné à tous les Franciliens de plus de 62 ans : Navigo Tarification Senior. Cette nouvelle offre tarifaire à 37,60 € par mois (soit 50% du prix d'un Navigo mois) permet de circuler de manière illimitée dans toute l'Île-de-France.

« Je suis très attachée à ce que chaque Francilien puisse bénéficier des meilleures conditions pour se déplacer et d'une tarification juste en veillant à préserver le pouvoir d'achat. Les actifs ont 50 % de remboursement du Navigo par leur employeur. Les jeunes et les enfants ont aussi droit à des réductions ou à la gratuité des transports. Il existe enfin des tarifs sociaux pour les Franciliens les plus défavorisés. Finalement, les seuls qui payent plein pot, ce sont les retraités imposables qui n'ont pas le droit à la carte Améthyste. La mise en place du tarif Senior répare cette injustice tarifaire, comme je m'y étais engagée. » **Valérie Péresse**, Présidente d'Île-de-France Mobilités, Présidente de la Région Île-de-France.

A qui s'adresse Navigo Tarification Senior ?

Aujourd'hui, environ 448 000 Franciliens de plus de 62 ans utilisent chaque année un forfait Navigo, en plus des 265 000 bénéficiaires d'un forfait Améthyste (réductions sous condition de ressources), et vont ainsi bénéficier d'un gain immédiat de pouvoir d'achat. Au-delà de ces premiers bénéficiaires, cette réduction a vocation à inciter près de 1,9 millions de retraités se déplaçant en Île-de-France à privilégier les transports en commun plutôt que leurs véhicules individuels.



Navigo Tarification Senior : Comment ça marche ?

Pour bénéficier de Navigo Tarification Senior, il faut être âgé de 62 ans et plus, être sans activité professionnelle ou travaillant moins d'un mi-temps, et souscrire à l'abonnement annuel qui propose les mêmes droits au transport qu'un forfait annuel « toutes zones », ainsi que les mêmes conditions d'usage.

Economique, le prix du Navigo Tarification Senior est de 37,60 euros par mois, avec 12 prélèvements par an.

Pratique, Navigo Tarification Senior est nominatif et fonctionne par prélèvement automatique mensuel.

- Pour un utilisateur déjà détenteur du forfait Navigo Annuel, il lui suffit de se rendre aux guichets dans toutes les gares et stations d'Île-de-France (avec justificatifs d'identité, RIB, et un moyen de paiement), avant la fin du mois pour une prise d'effet le 1^{er} du mois suivant. Le guichetier effectue dans un premier temps une résiliation du contrat Navigo Annuel et dans un second temps une re-souscription (7,60 euros de frais de dossier et le forfait du mois suivant à avancer. Le prélèvement devient automatique ensuite).

- Pour un usager qui n'est pas encore abonné au passe Navigo Annuel, la démarche reste la même : justificatifs d'identité, RIB, et un moyen de paiement à présenter aux guichets des gare et stations d'Île-de-France. La Souscription à Navigo Tarification Senior (7,60 euros de frais de dossier et paiement comptant du mois en cours) est immédiate, et le prélèvement est automatique dès le mois suivant.
- Enfin, Il est possible de résilier ou de suspendre le forfait Navigo Tarification Senior pour une durée maximale de 12 mois, et dans ce cas, les prélèvements sont suspendus jusqu'au retour de l'utilisateur.

Illimité, ce forfait toutes zones permet de voyager sur l'ensemble du réseau Île-de-France Mobilités.

Écologique, le forfait Navigo Tarification Senior incite les Franciliens retraités à se déplacer en transports en commun et à laisser sa voiture au garage.

Le coût annuel de la mesure est estimé à 40 millions d'euros.

Création de la tarification senior du passe Navigo



37,60€ d'économies / mois

- Un passe accessible **aux personnes de 62 ans et +***
- Un passe annuel à tarif préférentiel : **50% moins cher** que le Navigo mois

*Voir conditions sur www.iledefrance-mobilites.fr

Île de France
mobilités 